



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 05 SEPTEMBRE 2025**

AFFAIRE N° 10-20250905

**AUTORISATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT DE
SIGNER LES LOTS 1 A 15 DU MARCHÉ A25.023 « ACQUISITION ET
LIVRAISON DE FOURNITURES ET MATERIAUX POUR L'EQUIPE
TRAVAUX AEP ET ASSAINISSEMENT DE LA CASUD »**

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq du mois de septembre à neuf heures et vingt minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^e km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 29 août 2025, sous la présidence de Monsieur HOARAU Jacquet.

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 31

Absents représentés : 11

Absents : 06

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

HOARAU Jacquet, THIEN AH KOON Patrice (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 41-20250905 y compris les questions diverses n° 01 et 02-20250905), GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, ROBERT Evelyne, THERINCOURT Jean-Pierre, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noëline, FONTAINE Henri, GONTHIER Charles Emile, MONDON Laurence, PICARDO Bernard, TECHER Doris.

BASSIRE Nathalie, BENARD Monique, FONTAINE Gilles, SOUBAYA Josian.

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, HUET Marie-Josée, LEBON David, MUSSARD Rose Andrée, VIENNE Axel.

GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil.

LAFOSSE Camille.

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon -

PAYET-TURPIN Francemay représentée par MAUNIER Daniel, FONTAINE Véronique représentée par DIJOUX-RIVIERE Mimose, LEBON Jean Richard représenté par GONTHIER Charles Emile, ROMANO Augustine représentée par TECHER Doris, THIEN AH KOON Patrice représenté par HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 42 à l'affaire n° 50-20250905).

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude, LANDRY Christian représenté par MUSSARD Rose Andrée, HOAREAU Sylvain représenté par VIENNE Axel, K/BIDI Emeline représentée par JAVELLE Blanche Reine, LEICHNIG Stéphanie représentée par HUET Marie-Josée.

BENARD Clairette Fabienne représentée par LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

GROSSET-PARIS Isabelle représentée par VALY Bachil.

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

GENCE Jack.

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Mathieu, MUSSARD Harry, LEJOYEUX Marie Andrée, FULBERT GERARD Gilberte, LEVENEUR Inelda.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame MONDON Laurence a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 10-20250905**AUTORISATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT DE SIGNER LES LOTS 1 A 15 DU MARCHE A25.023 « ACQUISITION ET LIVRAISON DE FOURNITURES ET MATERIAUX POUR L'EQUIPE TRAVAUX AEP ET ASSAINISSEMENT DE LA CASUD »**

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'en juillet 2025, la CASUD a lancé une consultation ayant pour objet l'acquisition et la livraison de fournitures et matériaux pour l'équipe travaux AEP et assainissement de la CASUD.

Le présent marché est composé de 15 lots. Chaque lot est un accord-cadre mono-attributaire sans montant minimum mais avec un montant maximum annuel, défini comme suit :

Lots	Désignation	Montant maximum annuel (en € HT)
1	Acquisition et livraison de ciment	6 000
2	Acquisition et livraison de granulats	90 000
3	Acquisition et livraison d'éléments de signalisation	8 000
4	Acquisition et livraison d'éléments de canalisation en plastique et d'accessoires connexes	30 000
5	Acquisition et livraison d'ouvrages de voirie en fonte	10 000
6	Acquisition et livraison d'éléments de petites quincailleries	6 000
7	Acquisition et livraison de fournitures de visseries et boulonneries	6 000
8	Acquisition et livraison de petits outillages	5 000
9	Acquisition et livraison d'outillages électroportatifs en gamme professionnelle	6 000
10	Acquisition et livraison de bois	5 000
11	Acquisition et livraison de fers	6 000
12	Acquisition et livraison de tubes en PEHD et accessoires	90 000
13	Acquisition et livraison d'appareillages hydrauliques	20 000
14	Acquisition et livraison de tuyaux en fonte et accessoires	90 000
15	Acquisition et livraison d'ouvrages de voirie moulés en béton	25 000

I. Caractéristique du marché

Il s'agit d'un marché public de fournitures.

La présente consultation est passée selon la procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L. 2124-1, L. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande passé conformément aux articles R. 2162- 2, R. 2162-13 et R. 2162-14 du code de la commande publique.

Il s'agit d'un marché alloti.

Chaque lot est un accord-cadre mono-attributaire sans montant minimum mais avec un montant maximum annuel.

Il ne s'agit pas d'un marché à tranches.

Il s'agit d'un marché couvert par l'accord sur les marchés publics.

Le candidat a la possibilité de présenter une offre pour tous les lots.

a) Durée du marché

La durée de l'accord-cadre court à compter du 1er janvier 2026, ou de sa notification si celle-ci est postérieure, jusqu'au 31 décembre 2026 et dans la limite des montants maximums annuels.

Chacun des lots est renouvelable trois (3) fois par tacite reconduction, pour une période d'un an calquée sur l'année civile (soit jusqu'au 31 décembre 2029). En cas de reconduction, les montants maximums annuels seront également reconduits.

b) Délais d'exécution

Le délai d'exécution est laissé l'initiative du candidat sans que ce délai ne puisse excéder 7 jours ouvrables à compter de la notification du bon de commande.

c) Lieu de livraison

Les fournitures seront livrées sur le territoire de la CASUD, notamment sur les chantiers situés sur le territoire des communes de Saint-Joseph (97480) et de Saint-Philippe (97442), ou seront mises à disposition à la centrale de fabrication du candidat (uniquement pour le lot 2). Le territoire de la CASUD comprend également les communes du Tampon et de l'Entre- Deux.

II. Imputation budgétaire

Le marché sera imputé sur le budget annexe de l'eau potable.
Ligne d'imputation budgétaire : 604.

Le présent marché est financé par les fonds propres de la CASUD.

III. Passation du marché

a) Enregistrement des pièces relatives à la candidature et à l'offre

Le 25 août 2025, le représentant délégué de l'Entité Adjudicatrice a procédé à l'ouverture des plis et a enregistré les pièces relatives à la candidature et à l'offre.

Le représentant délégué de l'Entité Adjudicatrice a déclaré l'infructuosité des lots n° 7 et 9 du marché n°A25.023 « Acquisition et livraison de fournitures et matériaux pour l'équipe travaux AEP et assainissement de la CASUD ».

b) Analyse, sélection des candidatures et attribution dans le cadre du marché n°A25.023 « Acquisition et livraison de fournitures et matériaux pour l'équipe travaux AEP et assainissement de la CASUD »

Le 02 septembre 2025, le représentant délégué de l'Entité Adjudicatrice, après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, a décidé :

D'une part,

- de valider l'analyse des candidatures effectuées par le service opérationnel,

LOT	CANDIDAT
1	- CASTOR - PREFABETON
2	- SCPR - STROI - PREFABLOC
3	- SIGNATURE OI
4	- SOPSAR - J. ANZEMBERG - BTP SERVICES
5	- SOPSAR - J. ANZEMBERG - BTP SERVICES
6	- CASTOR
8	- CASTOR
10	- CASTOR
11	- CASTOR
12	- SOPSAR - J. ANZEMBERG - BTP SERVICES
13	- SOPSAR - J. ANZEMBERG - BTP SERVICES
14	- SOPSAR - J. ANZEMBERG - BTP SERVICES
15	- PREFABETON

D'autre part, d'attribuer les lots suivants dans la limite des montants maximum, sous réserve que les candidats fournissent les pièces de régularité fiscale et sociale :

LOT	CANDIDAT
1	- CASTOR
2	- SCPR
3	- SIGNATURE OI
4	- J. ANZEMBERG
5	- SOPSAR
6	- CASTOR

LOT	CANDIDAT
8	- CASTOR
10	- CASTOR
11	- CASTOR
12	- BTP SERVICES
13	- SOPSAR
14	- J. ANZEMBERG
15	- PREFABETON

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver les lots n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 du marché n° A25.023 « *Acquisition et livraison de fournitures et matériaux pour l'équipe travaux AEP et assainissement de la CASUD* »,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec les candidats pour les lots concernés,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à exécuter les lots n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 du marché.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

- **approuve les lots n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 du marché n° A25.023 « Acquisition et livraison de fournitures et matériaux pour l'équipe travaux AEP et assainissement de la CASUD »,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit marché avec les candidats pour les lots concernés,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**

- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à exécuter les lots n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8, 10, 11, 12, 13, 14 et 15 du marché,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 42

POUR EXTRAIT CONFORME,
La Secrétaire de séance,



Laurence MONDON

Le Président de la CASUD,



Jacquet HOARAU

Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 18/09/2025